

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/60

**Objet : Règlement intérieur appliqué au personnel du S.M.A.D.E.S.E.P.**

L'an deux mille onze, le 21 décembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 21 décembre 2011

Date de convocation :  
Le 15 novembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12

Vote(s) pour 12

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Valérie Poli-Rossi

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Marc ZANETTO** (rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (suppléant de M. Jean BERNARD), **Mme Valérie POLI-ROSSI** (conseillère syndicale) ; **M. Daniel BOSQUET** (suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Jean Claude FERMIER** (secrétaire du Smadesep), **M. Claude VINCENT** (conseiller syndical), **M. Joël BONNAFOUX** (Conseiller Syndical) **M. Claude FEUTRIER** (conseiller syndical suppléant de M. GRAGLIA)

Etaient représentés :

Mme Catherine SAUMONT donne pouvoir à M. Bernard ALLARD LATOUR

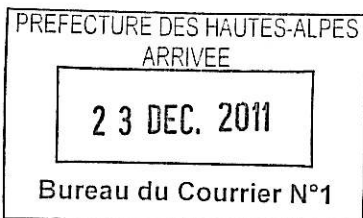
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER ;

Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET ;

M. Christian GRAGLIA par M. Claude FEUTRIER ;

Etaient invités : M. Frédéric MAZZIA (représentant M. CATELAIN du Syndicat des professionnels de Serre-Ponçon), M. Patrice CEA (service tourisme CG 05), M. Bernard ADAM (comité départemental de voile 05), Mme Brigitte FOURRETS (Comité de promotion de Serre-Ponçon), M. Michel MAGALLON (Serre-Ponçon cote 780), M. alain ZURBACH (EDF), M. Jean Louis MICHEL (Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon). Mme Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais)

Etaient excusés : M. Marcel CANNAT (conseiller syndical), M. Alain FARDELLA (conseiller syndical), M. Joël GIRAUD (député), M. Jean Marie BERNARD (conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (conseiller syndical), M. Pascal VENTRE (CG 04 service développement économique) M. Roger MASSE (Maire de la Bréole), M. Gilbert TAVAN (fédération des irrigants 05)



### Exposé des motifs :

Le Président indique à l'assemblée que, depuis sa création, le S.M.A.D.E.S.E.P. n'a jamais jugé utile de formaliser pour ses personnels un règlement intérieur définissant les règles communes de vie professionnelle au sein de l'établissement public. Le champ couvert par ce règlement vise à clarifier tant l'organisation du travail, que les dispositions adoptées en matière d'hygiène et de sécurité, les règles de vie dans la collectivité, la gestion du personnel ou les questions de discipline.

L'accroissement progressif des effectifs en présence au sein du syndicat mixte justifie aujourd'hui pleinement de répondre à cette carence, afin d'améliorer à la fois les conditions de travail dans la collectivité et l'efficacité globale des personnels qui demeurent à son service.

Le Président expose à cet effet avoir consulté l'ensemble des salariés sur le projet de règlement intérieur soumis aujourd'hui à l'examen du comité syndical. Il note également l'avis préalable favorable du comité technique paritaire réuni en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ainsi que les quelques remarques qu'il a formulé à cette occasion.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'article L.3211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT :**

- L'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- Ses quelques observations complémentaires que le Président propose d'intégrer,

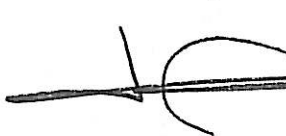
**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2011 :**

- **ADOpte** le règlement intérieur ci-joint appliqué au personnel du S.M.A.D.E.S.E.P., avec les remarques exprimées par le Comité technique Paritaire du 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- **DECIDE** d'annuler et de remplacer les dispositions antérieures qui, dûment délibérées par le comité syndical, pourraient être contradictoires à sa bonne application,
- **FIXE** au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la date de son entrée en vigueur,
- **INVITE** enfin le Président, conformément aux conseils du Comité Technique Paritaire, à préparer pour une prochaine séance les délibérations susceptibles de sécuriser certaines dispositions de ce règlement.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Victor BERENGUEL

